



Je prends mon envol à l'école de la Volière ! 2025-2026

À l'école de la Volière, c'est ensemble que nous voulons faire la différence et c'est ensemble que nous construirons un avenir brillant pour nos élèves.

L'équipe-école de l'école de la Volière

Tout au long de l'année, nous sollicitons votre collaboration avec les enseignants et les professionnels de l'école pour que votre enfant vive des réussites scolaires et personnelles. Afin de vous aider dans cet accompagnement, vous recevez un agenda rempli de renseignements utiles auxquels vous pourrez vous référer en tout temps. C'est aussi un outil essentiel de communication entre vous et le personnel de l'école. Consultez-le, le plus souvent possible, afin de connaître les devoirs et les leçons de votre enfant ainsi que les messages envoyés par son enseignant(e). **Nous vous demandons de le signer avec votre enfant** à la page réservée à cet effet.

Nous vous souhaitons à tous de passer une excellente année scolaire, dans le respect, l'engagement et le plaisir!

Karine Forget
Directrice

Alexandra Cabral
Directrice adjointe

1) Respect

- Tous les élèves et tous les membres du personnel ont droit à un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement, où chacun évolue dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif.
- Les élèves ont la responsabilité de respecter l'autorité du personnel et de préserver la qualité de leur milieu d'apprentissage, afin de maintenir un climat favorable au respect, à la sécurité et à la réussite collective.
- Les élèves doivent respecter la réputation et la vie privée des autres, en adoptant des comportements empreints de respect, de discréetion et de bienveillance, tant à l'école qu'à l'extérieur.
- Les élèves devront s'adresser au personnel scolaire et aux adultes en les vouvoyant et en utilisant les termes « Monsieur » ou « Madame »;
- Les élèves devront respecter les règles de vie commune de l'école (**voir matrice des comportements**);
- Le Plan de lutte contre la violence et l'intimidation de notre établissement est disponible sur notre site Internet. Nous vous demandons d'en prendre connaissance. En cas de manquement aux règles, des sanctions devront être appliquées selon la gravité des gestes après une analyse de la situation. La direction d'école, en concertation avec les intervenants, aura la latitude de déterminer les gestes à poser et les sanctions à imposer.

2) Assiduité

- Les élèves doivent faire preuve d'assiduité et de ponctualité, en respectant les horaires et les échéanciers établis afin de favoriser leur réussite et le bon fonctionnement de la vie scolaire.
- À noter que la fréquentation scolaire est obligatoire. Il est de la responsabilité des parents de motiver l'absence de leur(s) enfant(s) et de prendre les moyens nécessaires pour que l'enfant fréquente l'école. La direction de l'école doit assurer l'assiduité des élèves et intervenir en cas d'absences répétées non justifiées.



3) Code vestimentaire

Sachez que les élèves vont à l'extérieur, même lors des faibles pluies. Il sera important qu'ils soient habillés convenablement :

- ✓ Je porte des vêtements appropriés et adaptés à la température et à l'activité que je fais;
- ✓ Je m'assure que mes vêtements ne comportent pas de message (verbal/visuel) de violence ou qui illustre les drogues, la sexualité ou l'alcool;
- ✓ Je m'assure de porter des vêtements qui couvrent mon ventre et mes sous-vêtements;
- ✓ Je m'assure que la longueur de mes jupes et shorts arrive à la mi-cuisse (y compris les trous dans mes jeans);
- ✓ Je m'assure d'enlever mon chapeau, casquette, capuchon dans l'école;
- ✓ Je participe à la propreté et à la sécurité de l'école en ayant deux paires de souliers: une pour l'extérieur et une pour l'intérieur et l'éducation physique;
- ✓ J'ai l'obligation d'avoir le visage à découvert sauf lorsque le visage doit être couvert en raison d'un motif de santé, d'un handicap ou des exigences propres à l'exécution de certaines tâches.

4) Nutrition

Je suis soucieux de mon alimentation:

- ✓ Je me nourris d'aliments sains et je privilégie une collation santé;
- ✓ J'apporte des aliments qui ne sont pas allergènes. Je n'apporte pas de noix et d'arachides dans ma boîte à dîner et dans ma collation;
- ✓ J'apporte les ustensiles nécessaires pour manger mon repas;
- ✓ Je n'apporte pas de repas nécessitant de l'eau bouillante;
- ✓ Nous n'avons pas de micro-ondes à l'école, je dois avoir un contenant à aliments isolant.



5) Objets personnels

- **Voici des accessoires défendus à l'école:** couteau, canif, briquet, allumettes, pointeur au laser, arme blanche, etc.;
- **Il est interdit d'apporter un objet venant de la maison** (sauf si autorisation d'un membre du personnel pour activités spéciales). Cela évite les pertes, les bris, les conflits et le taxage.

6) Utilisation des appareils électroniques et médias sociaux

- Les téléphones cellulaires, écouteurs, appareil mobile personnel, montre intelligente et tout autre appareil électronique sont interdits sur tout le terrain de l'école du début à la fin des cours, y compris pendant les pauses et le dîner.
- Toute personne doit obtenir le consentement clair d'une personne (élève ou adulte) avant de capturer, enregistrer ou diffuser son image ou sa voix. Toute utilisation doit se faire dans le respect et la sécurité de chacun.
- Les élèves doivent utiliser les réseaux sociaux de manière responsable et respectueuse, en faisant preuve de courtoisie, de bienséance, et en protégeant la réputation et la vie privée d'autrui, incluant la leur. Il est important de considérer l'âge prescrit pour l'utilisation de certains réseaux sociaux.
- L'utilisation d'un appareil mobile est permise lorsqu'elle est requise dans le cadre des modalités d'intervention pédagogique déterminées par l'enseignant ou par un membre du personnel scolaire.
- L'utilisation d'un appareil mobile est autorisée lorsque cela est nécessaire en raison de l'état de santé de l'élève, pour porter secours à une personne dont l'état de santé l'exige, ou lors de toute autre situation d'urgence.
- L'utilisation d'un appareil mobile est permise pour répondre aux besoins particuliers d'un élève handicapé ou d'un élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, conformément aux mesures prévues à son plan d'intervention.



7) Échanges, achats, ventes et dons

- Il est strictement interdit d'échanger, d'acheter, de vendre ou de donner des objets (bracelets, etc.) à l'école ou dans l'autobus.

À l'école de la Volière, nous valorisons les bons comportements.

8) Priviléges

Chaque enseignant renforce positivement les comportements attendus des élèves. Des **coupons Volière (plumes)** leur sont remis et ceux-ci peuvent les **échanger contre des priviléges**. Lorsque les élèves **accumulent des priviléges en groupe**, ils peuvent se mériter une **célébration de classe**. Enfin, lorsque nous avons eu **plusieurs célébrations classes**, nous organisons une **grande célébration-école**.

9) Les interventions liées aux comportements

Interventions possibles (selon la situation et la gravité)

- Rappels verbaux des comportements attendus;
- Mémos;
- Messages aux parents (courriels, messages dans l'agenda);
- Appels à la maison;
- Rencontres TES;
- Rencontres avec la direction;
- Rencontres avec la direction et les parents;
- Mise en place d'un plan d'action ou d'un plan d'intervention;
- Rencontres avec des professionnels impliqués;
- Rencontres avec les partenaires externes.

Conséquences possibles en lien avec le manquement

- Une réflexion écrite à la maison signée par les parents;
- Un geste de réparation;
- Perte d'un ou de privilège(s);
- Perte d'un droit (dîner à l'école, utilisation du transport scolaire, etc.);
- Travaux supplémentaires;
- Reprise de temps;
- Perte de récréation(s);
- Confiscation du matériel interdit;
- Suivi TES;
- Autres.



10) MANQUEMENTS GRAVES

- L'intimidation;
- La bagarre;
- L'agression physique (coups de poing, coups de pied, bousculade, croc-en-jambe, crachat, etc.)
- L'agression verbale (paroles méprisantes et impolies envers les intervenants(e)s et les élèves)
- La possession de tabac, d'alcool, de drogues et d'armes (jouets ou réelles) à l'école;
- Le vandalisme et le vol;
- Le lancement de projectiles dangereux;
- Désorganisation d'un élève en classe qui empêche l'enseignement.

INTERVENTIONS ET CONSÉQUENCES

Voici les interventions systématiques pour tous les manquements graves :

- Consignation au dossier de l'élève;
- Communication aux parents;
- Rencontre ou suivi avec un ou une TES (éducateur spécialisé);

Voici des conséquences aux différents manquements :

- Retrait de la classe ou du lieu de l'événement;
- Reprise de temps lors d'une récréation ou d'un dîner;
- Suspension temporaire de l'école (interne, externe);
- Mesures d'encadrement spéciales;
- Référence à un organisme externe (CSSS, DPJ, police, etc.);
- Autres.

À L'ÉCOLE DE LA VOLIÈRE, JE PRENDS MON ENVOL!

	SALLE DE CLASSE	CORRIDORS, CASIERS ET ESCALIERS	SALLE DE TOILETTES	GYMNAZIE ET VESTIAIRE	BIBLIOTHÈQUE	COUR D'ÉCOLE ET PARC	SERVICE DE GARDE	CAFÉTERIA	AUTOBUS	
Niveau de voix	SELON LE MOMENT	SILENCE	SILENCE	SELON LE MOMENT	SILENCE VOIX D'ESPION	VOIX NORMALE	SELON LE MOMENT	VOIX BASSE	VOIX BASSE	Niveau de voix
PLAISIR										
J'encourage et je félicite mes pairs. J'ai une attitude positive en tout temps et en tout lieu.										
R E S P E C T	Je lève la main et j'attends mon droit de parole. Je respecte mon espace de travail et celui des autres. J'écoute la personne qui parle.	Je me déplace calmement et en marchant en tout temps. Je respecte le niveau de voix demandé en tout temps.	Je respecte mon intimité et celle des autres. Je garde les lieux propres.	Je lève la main et j'attends mon droit de parole. J'ai un bon esprit sportif. J'adopte un comportement sécuritaire.	Je respecte le niveau de voix demandé. Je manipule les livres avec soin.	Je joue de façon pacifique et sécuritaire. Je partage et je respecte les zones de jeux désignées.	Je respecte les règles et le niveau de voix associés aux différents lieux. Je demande la permission pour me déplacer.	Je demande la permission pour me déplacer. Je mange proprement et je ramasse mes déchets.	Je respecte les consignes du conducteur.	R E S P E C T
E N G A G E M E	Je fais mes travaux dans les temps demandés. J'utilise mes outils et les stratégies enseignées. Je suis investi.e dans mon travail et je persévère.	Je range mes vêtements et mes accessoires dans mon casier. Je garde mon casier propre et ordonné. Je m'habille et me déshabille sans perdre mon temps.	Je me lave les mains en économisant l'eau, le savon et le papier. Je vais aux toilettes et je retourne directement à mon activité.	Je porte les vêtements et les espadrilles appropriés. Je me change rapidement et je ramasse mes effets personnels. Je participe activement en respectant les règles du jeu.	J'utilise le foulard pour garder les livres bien rangés. Je rapporte mes livres en bon état et à la date désignée.	Je porte des vêtements convenables et adaptés à la température. Je règle mes conflits positivement et je demande de l'aide au besoin. J'arrête de jouer au son de la cloche, je range mon matériel et je vais prendre mon rang rapidement.	À la cloche, je me rends directement vers le lieu attendu pour donner ma présence. Je m'assure d'avoir tous mes effets personnels.	À la fin du dîner, j'attends le signal de l'adulte pour me déplacer. Je m'assure d'avoir mon dîner et mes ustensiles.	Je reste assis à ma place. J'ai un comportement sécuritaire. Je m'assure d'avoir ma carte d'autobus et tous mes effets personnels.	E N G A G E M E
	SALLE DE CLASSE	CORRIDORS, CASIERS ET ESCALIERS	SALLE DE TOILETTES	GYMNAZIE ET VESTIAIRE	BIBLIOTHÈQUE	COUR D'ÉCOLE ET PARC	SERVICE DE GARDE	CAFÉTERIA	AUTOBUS	



Niveau de voix